



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2017

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Mmes Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, Annick GILLES, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE – WILLY, M. Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, M. Marc CORNU, Mme Liliane FROGET, M. Elie LEME

Madame Jacqueline PAPOUIN a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2017 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°3-2017 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées lors des vacances d'hiver 2017 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets », « les Bizeuls » et le Foyer de jeunes travailleurs

AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Ce règlement, adopté lors de la séance du 23 avril 2014, est valable pour toute la durée de la mandature et peut faire l'objet de modifications.

Suite à l'installation d'un nouveau délégué à la culture, le Conseil municipal **adopte** la modification du règlement intérieur portant le nombre de commissions permanentes de 9 à 10, comme suit : Affaires Financières et Gestion du personnel - Coopérations Intercommunales - Politique Familiale - Affaires Sociales et Solidarités - Aménagements & Développement urbains / Affaires commerciales / Gestion du Patrimoine - Environnement / Cadre de Vie / Economies d'énergie - Affaires Rurales - Education Jeunesse - Sports et Loisirs - Vie locale et événementielle / Communication / Tourisme – Culture.

MISE A JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Suite l'installation du Maire et des Adjointes en date du 27 février 2017, et considérant qu'il n'y pas lieu de procéder à de nouvelles élections dans la mesure où les membres titulaires de la liste majoritaire peuvent être encore remplacés par des suppléants, la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante, les suppléants pouvant remplacer indistinctement les titulaires :

Michèle LEMERCIER
Gérard HUARD
Michèle PEUDENIER
Jacqueline PAPOUIN

suppléant : Albert LEBLANC
suppléant : Christophe BÉCHU
suppléant : Gérard LE FEUVRE

Marc CORNU

pas de suppléant

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de droit de ladite commission mais qu'il a donné délégation à Madame Marguerite FONTAINE, conseillère municipale, pour présider ladite commission.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES

Suite à la création d'une commission culture et à l'installation de M. Daniel FOUGERAIS, nouveau conseiller municipal, après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal **décide de modifier les commissions permanentes** qui se présentent désormais comme suit :

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES & GESTION DU PERSONNEL : Madame le Maire et Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire), Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Jacqueline PAPOUIN, Corinne MERZOUK, Annick GILLES, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Elie LEMÉ.

2 – COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES : Albert LEBLANC (délégué du Maire), Régis BRAULT, Gérard HUARD, Corinne MERZOUK, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Christophe BÉCHU, Elie LEMÉ.

3 – POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES & SOLIDARITÉS :

Votants : 29 Nuls : 0 Suffrages exprimés : 29 Majorité absolue : 15

Annick GUILLAUME (déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Jacqueline PAPOUIN, Annick GILLES, Gaëlle BONNABESSE-WILLY, Régis BRAULT, Daniel FOUGERAIS, Liliane FROGET.

4 – AMÉNAGEMENTS & DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE : Gérard HUARD (délégué du Maire), Stéphane BIGOT (délégué centre ancien protégé : PLU, AVAP, requalification centre-ville), Gérard LE FEUVRE (délégué « Cœur de Ville, marché, affaires commerciales), Christophe BONNIER, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Thibaut MULOT, Marc CORNU.

5 – ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :

Votants : 29 Nuls : 0 Suffrages exprimés : 29 Majorité absolue : 15

Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire et éclairage public), Christophe BÉCHU, Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Aurélien BOUHALLIER, Paul GARNIER, Annick GILLES, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU.

6 – AFFAIRES RURALES : Christophe BÉCHU (délégué du Maire), Michèle LEMERCIER, Aurélien BOUHALLIER, Marguerite FONTAINE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Jacqueline PAPOUIN, Elie LEMÉ.

7 – ÉDUCATION – JEUNESSE :

Votants : 29 Nuls : 0 Suffrages exprimés : 29 Majorité absolue : 15

Corinne MERZOUK (Déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Régis BRAULT, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Liliane FROGET.

8 – SPORTS & LOISIRS : Arnaud MOUSSAY (délégué du Maire), Christophe BONNIER, Albert LEBLANC, Sylvie BLIN, Annick GILLES, Annick GUILLAUME, Aurélien BOUHALLIER, Marc CORNU.

9 – VIE LOCALE & ÉVENEMENTIELLE : Sylvie BLIN (Déléguée du Maire), Arnaud MOUSSAY, Christophe BONNIER, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Michèle PEUDENIER, Gérard LE FEUVRE, Thibaut MULOT, Elie LEMÉ.

10 – CULTURE :

Votants : 29 Nuls : 1 Suffrages exprimés : 28 Majorité absolue : 15

Régis BRAULT (Délégué du Maire), Corinne MERZOUK, Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Liliane FROGET.

Il est rappelé que le Maire est Président de droit de l'ensemble de ces Commissions mais qu'il a donné délégation aux adjoints ou aux conseillers ayant une délégation spéciale pour présider et animer ces commissions.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS AU CONSEIL MUNICIPAL

* sont élus au 1^{er} tour :

Votants : 29

Bulletins Nuls : Néant

Majorité Absolue : 15

Pour la majorité :	* Madame Annick GUILLAUME	29 voix
	* Madame Jacqueline PAPOUIN	29 voix
	* Madame Denise CARDINAL	29 voix
	* Monsieur Régis BRAULT	29 voix
	* Madame Gaëlle BONNABESSE-WILLY	29 voix
	* Monsieur Daniel FOUGERAIS	29 voix

Pour la liste « Ernée - Alternative » : * Madame Liliane FROGET 29 voix

MISE A JOUR DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SIAEP

Suite à l'installation du Conseil municipal en date du 27 février 2017, le conseil municipal décide de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et de deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Région d'Ernée.

Sont élus après un premier tour de scrutin :

Votants : 29 nuls : 0 Suffrages Exprimés : 29 Majorité Absolue : 15

8^{ème} délégué titulaire :

* Monsieur Gérard HUARD 29 voix

2^{ème} délégué suppléant :

* Monsieur Stéphane BIGOT 29 voix

3^{ème} délégué suppléant :

* Madame Annick GUILLAUME 29 voix

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin d'alléger les séances du Conseil Municipal et d'améliorer la gestion de la Commune, le Conseil Municipal, **décide de déléguer** à Madame Jacqueline ARCANGER, Maire d'ERNEE, les attributions suivantes :

1* Fixation des tarifs des sorties et animations organisées par le Service Jeunesse ainsi que des prix d'entrées des spectacles organisés par la Ville

2* Passation et aménagement des emprunts prévus par le budget

3* Passation des marchés et avenants de travaux dans la limite de 200 000€ HT, de fournitures et de services dans la limite de 209 000€ HT et de maîtrise d'oeuvre dans la limite de 90 000€ .

4* Locations – Conventions et Avenants : conclusion et louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans notamment les conventions annuelles de terrains agricoles, et d'occupation de locaux communaux destinés à l'habitation ainsi qu'à destination du monde associatif.

5* Passation des contrats d'assurances et de leurs avenants

6* Création des Régies municipales d'avance et de recettes

7* Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière

8* Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

9* Aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

10* Exercice du droit de préemption dont est titulaire la Commune

11* Autorisation d'ester en justice dans les cas suivants :

* dégradations du domaine public

* contentieux sur recouvrements exécutoires

12* Gestion de la Trésorerie à concurrence d'un montant maximum annuel de 100 000 €

Le Conseil municipal autorise le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, à déléguer les compétences sus-indiquées à M. Albert LEBLANC, 1^{er} adjoint.

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil municipal **autorise** le Maire à subdéléguer les délégations :

* Locations agricoles et conventions SAFER à Monsieur Christophe BÉCHU

* Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières à Madame Michèle LEMERCIER

* Conventions d'occupation du Foyer des Jeunes Travailleurs à Madame Corinne MERZOUK

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après avoir pris acte des dispositions prévues par la réglementation et des délégations de fonction et de signature accordées par Madame le Maire aux Adjoints ainsi qu'à 4 Conseillers Municipaux délégués dans le cadre de mandats spéciaux, le Conseil Municipal **fixe, à l'UNANIMITÉ**, comme suit les indemnités de fonction des élus pour la nouvelle mandature :

Fonction	Taux	Montant Mensuel brut*
Maire	43.80 %	1945 €
Adjoints	18.80 %	837 €
Conseillers délégués	9.20 %	410 €

RECOURS À UN CONTRAT TEMPORAIRE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter un agent à mi-temps du 20 mars au 31 juillet 2017 pour accroissement temporaire d'activité au service finances et à l'administration générale.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Jacqueline PAPOUIN



Le Maire



Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.